



CH-3003 Bern, GS-EDI

Einschreiben

Schweiz. Institut für ärztliche Weiter-
und Fortbildung (SIWF) der FMH
Dr. med. Werner Bauer
Elfenstrasse 18
3006 Bern

Referenz/Aktenzeichen:
Ihr Zeichen:
Unser Zeichen:
Bern, 5. Juli 2011

Verfügung

vom 5. Juli 2011

in Sachen

Schweiz. Institut für ärztliche Weiter- und Fortbildung (SIWF) der FMH

Dr. med. Werner Bauer
Elfenstrasse 18, 3006 Bern

betreffend

Akkreditierung des Weiterbildungsgangs in *Hämatologie*,

I. Sachverhalt

- A Im Rahmen des Akkreditierungsverfahrens für Weiterbildungsgänge im Bereich der Medizinalberufe hat das Bundesamt für Gesundheit (BAG) mit Schreiben vom 19. Juni 2009 das Schweiz. Institut für ärztliche Weiter- und Fortbildung (SIWF) vorinformiert, dass sich die voraussichtlichen Gebühren für die Akkreditierungen der Weiterbildungsgänge in Humanmedizin insgesamt auf 770'000 Franken belaufen, maximal aber auf 50'000 Franken je Weiterbildungsgang, und die effektiven Gebühren anschliessend zusammen mit dem Akkreditierungsentscheid verfügt und mit dem zu leistenden Gebührevorschuss verrechnet werden.
- B Am 28. August 2009 hat das SIWF ein Gesuch um Akkreditierung des Weiterbildungsganges im Fachbereich Hämatologie eingereicht.
- C Mit Verfügung vom 10. November 2009 ist das EDI auf das Akkreditierungsgesuch eingetreten und hat festgehalten, dass das SIWF einen Gebührevorschuss von 720'000 Franken zu bezahlen hat, mit Rate 1 über 420'000 Franken innert 30 Tagen ab Eröffnung der Verfügung, Rate 2 über 180'000 per 31. März 2010 und Rate 3 über 120'000 Franken per 31. Oktober 2010. Alle Zahlungen sind fristgerecht eingegangen.
- D Am 10. November 2009 ist das Akkreditierungsgesuch an das Organ für Akkreditierung und Qualitätssicherung der Schweizerischen Hochschulen (OAQ) zur Fremdevaluation weitergeleitet worden, welches im Dezember 2009 die Expertenkommission eingesetzt hat. Der Expertenbericht vom 1. Juli 2010 empfiehlt eine Akkreditierung ohne Auflagen, macht aber einige Empfehlungen (siehe hinten Materielles Ziff. 4 und 5).
- E Am 21. Oktober 2010 ist dem OAQ die positive Antwort der MEBEKO, Ressort Weiterbildung zum Bericht der Expertenkommission mitgeteilt worden.
- F Das OAQ hat am 21. Dezember 2010 beim BAG seinen Schlussbericht mit Antrag zur Akkreditierung des Weiterbildungsgangs im Fachbereich Hämatologie ohne Auflagen eingereicht.
- G Am 24. Mai 2011 hat die MEBEKO, Ressort Weiterbildung eine Akkreditierung ohne Auflagen aber mit Empfehlungen vorgeschlagen (siehe Materielles Ziff. 7).

II. Erwägungen

A. Formelles

1. Für Weiterbildungsgänge, die zu einem eidgenössischen Weiterbildungstitel führen, besteht eine Akkreditierungspflicht gemäss Artikel 23 Absatz 2 des Medizinalberufegesetzes vom 23. Juni 2006¹ (MedBG). Für die Akkreditierung von Weiterbildungsgängen zuständig ist das EDI (Art. 28 i.V.m. Art. 47 Abs. 2 MedBG).
2. Ein Weiterbildungsgang, der zu einem eidgenössischen Weiterbildungstitel führen soll, wird akkreditiert, wenn er die Akkreditierungskriterien gemäss Artikel 25 MedBG erfüllt.
3. Der Bundesrat kann nach Anhörung der Medizinalberufekommission und der verantwortlichen Organisation Bestimmungen erlassen, welche das Akkreditierungskriterium gemäss Artikel 25 Absatz 1 Buchstabe b MedBG konkretisieren (Art. 25 Abs. 2 MedBG).

¹ SR 811.11

Artikel 11 Absatz 6 der Verordnung über Diplome, Ausbildung, Weiterbildung und Berufsausübung in den universitären Medizinalberufen vom 27. Juni 2007² (Medizinalberufeverordnung, MedBV) delegiert die Kompetenz zur Konkretisierung des Akkreditierungskriteriums gemäss Artikel 25 Absatz 1 Buchstabe b MedBG, Qualitätsstandards in einer Verordnung zu erlassen, ans EDI.

Mit der Verordnung über die Akkreditierung der Weiterbildungsgänge der universitären Medizinalberufe vom 20. August 2007³ hat das EDI entsprechende Qualitätsstandards für die Weiterbildung bestimmt. Gemäss Anhang zur Verordnung werden diese unter der Internetadresse des BAG⁴ publiziert. Alle Weiterbildungsgänge, die akkreditiert werden sollen, werden daraufhin überprüft, ob sie diese Qualitätsstandards im Sinne von Artikel 3 dieser Verordnung erfüllen.

4. Gemäss Artikel 26 Absatz 1 MedBG reicht die für einen Weiterbildungsgang verantwortliche Organisation das Gesuch um Akkreditierung eines Weiterbildungsgangs bei der Akkreditierungsinstanz ein. Dem Gesuch muss ein Bericht über die Erfüllung der Akkreditierungskriterien gemäss Artikel 25 Absatz 1 und 2 MedBG (Selbstbeurteilungsbericht) beigelegt werden (Art. 26 Abs. 2 MedBG).
5. Die Fremdevaluation wird durch das Akkreditierungsorgan durchgeführt (Art. 27 MedBG). Das Akkreditierungsorgan ist gemäss Artikel 48 Absatz 2 MedBG i.V.m. Artikel 11 Absatz 1 MedBV das OAQ.
6. Die Fremdevaluation besteht aus der Prüfung des Weiterbildungsgangs durch eine Expertenkommission, welche dem Akkreditierungsorgan einen begründeten Antrag zur Akkreditierung unterbreitet (Art. 27 MedBG). Dieser wird der MEBEKO, Ressort Weiterbildung zur Anhörung vorgelegt. Danach kann das Akkreditierungsorgan den Antrag zur weiteren Bearbeitung an die Expertenkommission zurückweisen oder ihn selber bearbeiten und ihn, wenn erforderlich, mit einem Zusatzantrag und einem Zusatzbericht der Akkreditierungsinstanz zur Entscheidung überweisen (Art. 27 Abs. 5 MedBG). Die Akkreditierungsinstanz entscheidet nach Anhörung der MEBEKO, Ressort Weiterbildung über die Anträge und kann die Akkreditierung mit Auflagen verbinden (Art. 28 MedBG).
7. Gemäss Artikel 29 MedBG gilt die Akkreditierung höchstens sieben Jahre.
8. Die Akkreditierung der Weiterbildungsgänge wird durch Gebühren finanziert (Art. 32 Abs. 2 MedBG). Gemäss Anhang 5, Ziffer 6 MedBV betragen diese Gebühren zwischen 10'000 und 50'000 Franken.

B. Materielles

1. Die FMH ist ein Verein im Sinne von Artikel 60 des Schweizerischen Zivilgesetzbuchs vom 10. Dezember 1907⁵. (ZGB) In ihren Statuten (Version vom 28. Mai 2009) ist ihre Zuständigkeit für die Weiter- und Fortbildung festgelegt und an das SIWF delegiert
2. Das SIWF hat beim EDI am 28. August 2009 ein Gesuch um Akkreditierung des Weiterbildungsgangs im Fachbereich Hämatologie, welcher zu einem eidgenössischen Weiterbildungstitel führt, eingereicht. Dem Gesuch wurde ein Selbstbeurteilungsbericht mit Anhängen beigelegt.

² SR 811.112.0

³ SR 811.112.03

⁴ www.bag.admin.ch/themen/berufe/00415/00579/index.html

⁵ SR 210

3. Mit Schreiben vom 18. September 2009 ersuchte das BAG um Vervollständigung der Unterlagen (Datum der Verabschiedung des Berichts durch das zuständige Organ der Fachgesellschaft). Mit Antwort vom 16. November 2009 wurde die fehlende Unterlage eingereicht.
4. Die Fremdevaluation wurde vom OAQ im Dezember 2009 aufgenommen. Im Expertenbericht vom 1. Juli 2010 beantragte die Expertenkommission eine Akkreditierung des Weiterbildungsgangs in Hämatologie ohne Auflagen.
5. Der Expertenbericht enthält aber insbesondere folgende Empfehlungen:
 - Ein „Einschreibeformular“ für die Mediziner, die sich in Hämatologie spezialisieren möchten, ist zu empfehlen. Dies würde der Schweizerischen Gesellschaft für Hämatologie (SGH-SSH) ermöglichen, die genaue Anzahl der Kandidaten im Weiterbildungsgang zu ermitteln und so schneller auf mögliche Überschüsse oder Mängel von ausgebildeten Hämatologen reagieren zu können.
 - Die Zuteilung eines Betreuers für jeden Weiterzubildenden sollte geprüft werden. Die Beziehung zwischen den Weiterzubildenden und den Weiterbildungnern sollte präzisiert werden.
 - Die Evaluation der professionellen Praktiken der Weiterbildungner und der Weiterzubildenden sollten standardisiert werden.
 - Anhand von themenbezogenen Workshops, die am besten von den fünf Weiterbildungsstätten unter der Koordination der „Pädagogischen Kommission der SGH-SSH“ organisiert würden, sollten die Weiterbildungsinhalte und die Weiterbildungsinstitutionen harmonisiert werden.
 - Für die Zulassung zu den Weiterbildungsprüfungen sollten nicht nur temporäre sondern auch qualitative Kriterien definiert werden.
 - Die Bekanntgabe von folgenden Daten über die Resultate der Prüfungskommission der SGH-SSH wären nützlich: Prozentzahl der Promovierungen, Entwicklung der Werte des Weiterbildungsgangs im Laufe des Jahres, eventuelle Ungleichheiten der Weiterbildungsstätten, Zahlen zum Verhältnis der Spezialisierungen in Hämatologie zur generellen Hämatologie.
6. Am 7. September 2010 hat das OAQ die Stellungnahme der Schweizerischen Fachgesellschaft für Hämatologie zur allfälligen Korrektur von Fakten und Zahlen im Bericht der Expertenkommission erhalten. Die Fachgesellschaft hat den Bericht zur Kenntnis genommen und nahm dazu Stellung. Nachdem auch die erste Anhörung der MEBEKO, Ressort Weiterbildung am 21. Oktober 2010 keine formalen Mängel ergeben hat, hat das OAQ am 21. Dezember 2010 dem BAG in seinem Schlussbericht sein Einverständnis zum Antrag der Expertenkommission mitgeteilt.
7. Am 24. Mai 2011 hat die MEBEKO, Ressort Weiterbildung im Rahmen der zweiten Anhörung dem Antrag der Expertenkommission zur Akkreditierung ohne Auflagen ebenfalls zugestimmt und folgende Empfehlungen gemacht:

Empfehlungen für alle Weiterbildungsgänge der Humanmedizin:

- Die Einführung eines Logbuches (e-Logbuch) wird in allen Weiterbildungsgängen empfohlen.
- Für die verschiedenen Verantwortungsträger der Weiterbildung sollten geeignete Weiterbildungsangebote geschaffen werden.
- Das SIWF sollte die Fachgesellschaften anhalten, für eine professionelle und kontinuierliche Wahrnehmung der Verantwortung für die verschiedenen Aufgaben in der Weiterbildung in ihrer Organisation zu sorgen.

Spezifische Empfehlung für die Hämatologie:

- Die Fähigkeiten und Fertigkeiten in formativen und summativen Evaluationen sollten überprüft werden.
- Die Weiterbildungsgänge an den Universitäten sollten koordiniert und abgeglichen werden.

- Zentrale und thematisch orientierte Workshops sollten eingeführt werden.

8. In Anbetracht der obigen Ausführungen wird folgendes festgestellt:
Der Weiterbildungsgang in Hämatologie erfüllt die Akkreditierungskriterien gemäss Artikel 25 MedBG.

Im Übrigen wird auf die Empfehlungen unter Ziffer 5 und 7 Materielles hingewiesen, sowie auf weitere Empfehlungen des Expertenberichtes sowie des Schlussberichtes des OAQ aufmerksam gemacht. Diese Berichte sind unter der Internetadresse des BAG⁶ publiziert.

III. Entscheid

Gestützt auf die vorstehenden Ausführungen sowie Artikel 28 und 47 Absatz 2 MedBG wird

verfügt:

1. Der Weiterbildungsgang im Fachbereich Hämatologie wird ohne Auflage akkreditiert.
2. Die Akkreditierung gilt für die Dauer von sieben Jahren ab Rechtskraft der Verfügung.
3. Die Verfügung hat aufschiebende Wirkung.
4. Gestützt auf Artikel 32 Absatz 2 MedBG sowie Artikel 15 und Anhang 5, Ziffer 6 MedBV werden folgende Gebühren festgelegt:

Gebührenrechnung:

Aufwand des BAG		
Geschäftsstelle Akkreditierung & Qualitätssicherung	CHF	6'454.-
Aufwand des OAQ		
Interne Kosten	CHF	5'749.-
Auslagen		
Externe Kosten Honorare + Spesen	CHF	7'628.-
Mehrwertsteuer (8%)	CHF	1'070.-
Total Gebühren	CHF	<u>20'901.-</u>

abzüglich des geleisteten Gebührevorschusses SIWF (anteilmässig pro Fachgesellschaft 1/43)

1. Rate (Eingang: 07.10.2009)	CHF	- 9'767.-
2. Rate (Eingang: 07.10.2009)	CHF	- 4'186.-
3. Rate (Eingang: 07.10.2009)	CHF	- 2'791.-
4. Rate AIM, prakt.Az (Eingang: 31.08.2010)	CHF	- 814.-

Noch geschuldet **CHF 3'343.-**
=====

⁶ <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00415/03945/06147/index.html?lang=de>



Didier Burkhalter
Bundesrat

Zu eröffnen:

- Schweiz. Institut für ärztliche Weiter- und Fortbildung (SIWF) der FMH
Dr. med. Werner Bauer
Elfenstrasse 18, 3006 Bern

Rechtsmittelbelehrung

Gegen diese Verfügung kann gemäss Artikel 50 des Bundesgesetzes vom 20. Dezember 1968 über das Verwaltungsverfahren (VwVG; SR 172.021) innert 30 Tagen seit Zustellung beim Bundesverwaltungsgericht, Postfach, 3000 Bern 14, Beschwerde erhoben werden. Die Beschwerde hat die Begehren, deren Begründung mit Angabe der Beweismittel und der Unterschrift des Beschwerdeführers (oder der Beschwerdeführerin) oder der Vertretung zu enthalten; die angefochtene Verfügung (oder der angefochtene Entscheid) und die als Beweismittel angerufenen Urkunden sind beizulegen (Art. 52 VwVG).

Kopie(n): - BAG
- MEBEKO, Ressort Weiterbildung
- Schweizerische Gesellschaft für Hämatologie

Beilage(n): - Einzahlungsschein
- Begleitbrief EDI



CH-3003 Bern, GS-EDI

Schweiz. Institut für ärztliche Weiter-
und Fortbildung (SIWF) der FMH
Dr. med. Werner Bauer
Elfenstrasse 18
3006 Bern

Bern, 5. Juli 2011

Akkreditierungsverfahren 2011: Weiterbildung in Hämatologie

Sehr geehrter Herr Präsident

Wir freuen uns, Ihnen in der Beilage den Akkreditierungsentscheid für den Weiterbildungsgang in *Hämatologie* zukommen zu lassen. Der Entscheid lautet:

Akkreditierung ohne Auflagen gültig bis 31. August 2018

Ich möchte diese Gelegenheit wahrnehmen, um mich bei Ihnen und Ihrer Organisation für die gute Zusammenarbeit bei diesem umfassenden Akkreditierungsverfahren zu bedanken.

Der Entscheid kam aufgrund der Rückmeldungen von Expertinnen und Experten sowie der Medizinalberufekommission zustande. Sie finden alle relevanten Bezugspunkte in der beiliegenden Verfügung. Ich erlaube mir, an dieser Stelle auf die wichtigsten Punkte hinzuweisen:

- Die Fachgesellschaft wird ermuntert, mithilfe von themenbezogenen Workshops, die von den fünf Weiterbildungsstätten unter der Koordination der „Pädagogischen Kommission der SGH-SSH“ organisiert werden würden, die Weiterbildungsinhalte und die Weiterbildungsinstitutionen zu harmonisieren.
- Der Fachgesellschaft wird empfohlen, die Erteilung eines Betreuers für jeden Weiterzubildenden zu prüfen. Die Beziehung zwischen den Weiterzubildenden und den Weiterbildungnern sollte präzisiert werden.
- Die Fachgesellschaft wird aufgefordert, die Fähigkeiten und Fertigkeiten in formativen und summativen Evaluationen zu überprüfen.
- Die Fachgesellschaft wird angehalten, die Kriterien für die Zulassung an die Prüfungen der Weiterbildung sowohl zeitlich wie qualitativ zu definieren.

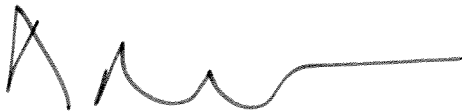
Neben diesen spezifischen Empfehlungen der Expertinnen und Experten ist es mir ein Anliegen, an dieser Stelle einen Blick in die Zukunft zu werfen. Die Akkreditierungsverfahren sollen die kontinuierliche Qualitätsentwicklung der Weiterbildungsgänge der universitären Medizinalberufe unterstützen. Ich

möchte Ihnen daher gestützt auf die vorhandenen Grundlagen nahe legen, im Hinblick auf 2018 folgende Punkte aufzunehmen oder weiterzuentwickeln:

- Die Weiterbildungsprogramme sollten in Zukunft vermehrt auf Kompetenzprofile basieren, was sich unter anderem auf die Definition der Lernziele (fachspezifische und nicht fachspezifische Schlüsselkompetenzen) sowie die Lehr- und Lernmethoden auswirken soll.
- Die didaktische und fachliche Weiter- und Fortbildung der Weiterbildnerinnen und Weiterbildner sollte gefördert werden.
- Die Anzahl der Weiterzubildenden soll in einem gesundheitspolitisch ausgewogenen und transparent dargelegten Verhältnis zur Anzahl der berufstätigen Spezialistinnen und Spezialisten (Bedarf) stehen.
- Die Weiterbildungsprogramme sollten die progressive Verschiebung von einer reinen kurativen Praxis zu einer globalen Patientenbegleitung im präventiven, kurativen, rehabilitativen und palliativen Sinn unterstützen.
- Im Rahmen des „Managed Care“ System sollte die Vernetzung unter den verschiedenen Medizinalberufen (Interdisziplinarität) und zwischen den Gesundheitsberufen (Interprofessionalität) schon während der Weiterbildung von den Weiterzubildenden routinemässig praktiziert werden.
- Im Sinne der Qualitätsstrategie des Bundes sollten die Prinzipien der Patientensicherheit und des Qualitätsmanagements im Laufe der Patientenbetreuung als fester Bestandteil der Weiterbildung eingebaut werden.

Gerne steht Ihnen das Bundesamt für Gesundheit für Fragen und Diskussionen zur Verfügung.

Mit freundlichen Grüßen



Didier Burkhalter
Bundesrat



organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

Accréditation des filières de formation postgraduée en médecine humaine 2009-11

Formation postgraduée en Hématologie

Rapport final de l'OAQ

Décembre 2010

Table des matières

1	Procédure d'accréditation	3
2	Déroulement de la procédure d'accréditation	4
3	Brève description de la filière de formation postgraduée	5
4	Rapport d'auto-évaluation	5
5	Evaluation par les experts	6
5.1	Evaluation et recommandations	7
5.2	Prise de position de la Société Suisse d'Hématologie	8
5.3	Prise de position de la MEBEKO	9
6	Evaluation finale de l'OAQ	10
6.1	Prémises	10
6.2	Evaluation et propositions d'amélioration	10
6.3	Recommandation d'accréditation	10
	Table des abréviations	11

Remarque préliminaire :

Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

1 Procédure d'accréditation

L'accréditation est une procédure de vérification de la qualité en plusieurs étapes aboutissant à une décision formelle, confirmant qu'une institution, une filière d'études ou de perfectionnement répond à un certain nombre de standards de qualité.

L'accréditation des filières de formation postgraduée en médecine humaine a pour base la « Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires » (LPMéd). L'examen de qualité sur lequel repose l'accréditation se fonde sur des critères d'accréditation ancrés dans la Loi (art. 25, al. 1, LPMéd) et contient donc implicitement les objectifs de perfectionnement qui y sont stipulés (art. 4 et 17 LPMéd).

Le commanditaire de l'accréditation est le Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) qui charge l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ) de réaliser l'expertise externe.

La procédure d'accréditation suisse se fonde sur des pratiques reconnues au plan international. Elle comprend :

- une auto-évaluation de la filière de formation postgraduée (auto-évaluation selon l'art. 26 LPMéd) (étape 1) ;
- une expertise externe (évaluation extérieure selon l'art. 27 LPMéd) par des experts indépendants (étape 2); cette étape s'achève par un rapport final de l'OAQ adressé au DFI ;
- la décision d'accréditation, prise par le DFI, après audition de la Commission fédérale des professions médicales (art. 28 al. 1 LPMéd) (étape 3).

L'unité à accréditer est analysée par « domaines d'exams » tant dans l'auto-évaluation que dans l'expertise externe, en se référant à des standards de qualité¹ établis et publiés.

Le rapport d'auto-évaluation est avalisé par deux experts indépendants mandatés par l'OAQ. La société de discipline médicale compétente ainsi que la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) peuvent prendre position sur le rapport d'auto-évaluation ainsi que sur la procédure.

Le présent rapport final de l'OAQ s'adresse au DFI (avec copie à la MEBEKO, à la Fédération des médecins suisse (FMH) et à la Société Suisse d'Hématologie). Il se fonde sur les éléments suivants : la description du programme et le rapport d'auto-évaluation de la société de discipline médicale, le rapport des experts et les prises de position y relative de la Société Suisse d'Hématologie et de la MEBEKO. Afin d'éviter toute redondance, le présent rapport final est concis, alors que le rapport des experts fournit des informations détaillées.

¹ Sets de standards de qualité: <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00415/00579/index.html?lang=fr>

2 Déroulement de la procédure d'accréditation

Les rapports d'auto-évaluation des filières à accréditer ont été transmis à l'OAQ à la fin du mois de septembre 2009. Font exception les rapports d'auto-évaluation des filières « Médecine interne générale » et « Médecin praticien » dont le délai de reddition a été prolongé jusqu'au 14 mars 2010.

Dans toutes les procédures, les experts ont fait une analyse du rapport d'auto-évaluation des sociétés de discipline médicale compétentes. Cette expertise est la base d'évaluation la plus importante pour l'accréditation de toutes les filières de formation postgraduée. Pour ce faire, l'OAQ a désigné deux experts par filière – en général une personne venant de Suisse et une venant de l'étranger. Leur qualification, leur réputation et leur indépendance ont été vérifiées par l'OAQ et son Conseil scientifique, ainsi que par la société de discipline médicale compétente. Les experts désignés avaient, selon les directives de l'OAQ, 4 semaines dès réception du rapport d'auto-évaluation pour rédiger leur expertise. Cependant, dans la grande majorité des cas, les rapports des experts ont été transmis à l'OAQ dans un délai bien plus large que celui imparti initialement, ce qui contribua à retarder la suite de la procédure d'accréditation.

Une fois les rapports des experts remis à l'OAQ, les sociétés de discipline médicale avaient 20 jours pour prendre position. Les conclusions ont ensuite été envoyées par l'OAQ aux experts, qui pouvaient décider d'adapter ou non leur rapport. Puis, le rapport ainsi finalisé a été envoyé, accompagné de la prise de position, à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui à son tour les a remis à la MEBEKO pour examen. La MEBEKO disposait alors d'un délai d'un mois pour examiner la procédure et éventuellement prendre position. Après quoi, l'OAQ a envoyé cette prise de position aux experts afin qu'ils puissent une nouvelle fois apporter d'éventuelles modifications à leur propre rapport d'expertise ou y ajouter des commentaires.

Pour certaines sociétés de discipline médicale, des visites dans un ou plusieurs établissements de formation postgraduée ont été organisées, afin d'examiner la mise en œuvre concrète des concepts de formation. Ces visites eurent lieu en même temps que les visites obligatoires des établissements de formation postgraduée menées par la FMH. Lors de chaque visite, l'OAQ a mandaté deux experts – les mêmes, dans la mesure du possible, que ceux ayant rédigé le rapport des experts. En règle générale, les visites ont duré entre 4 et 6 heures. Les interviews des représentants de toutes les catégories de personnel ont permis de collecter des données sur la formation postgraduée et sur la situation des candidats à cette formation.

Un échantillonnage a été effectué afin de déterminer quels établissements feraient l'objet de visites. Certaines filières n'ont donc pas été soumises à des visites, comme dans le cas de la formation postgraduée en Hématologie, objet du présent rapport. Ainsi, la pertinence et la valeur des résultats des rapports de visites ne prennent pas une place prépondérante dans l'ensemble de la procédure d'accréditation. Nous avons néanmoins pu constater que, dans

la majorité des cas, les visites étaient considérées comme très informatives et constructives aussi bien par les experts que par les représentants des établissements.

Finalement l'OAQ, en se fondant sur tous ces documents, a élaboré le présent rapport final ainsi que la recommandation d'accréditation.

3 Brève description de la filière de formation postgraduée

La formation postgraduée en Hématologie dure 6 ans. Elle combine une formation préalable de Médecine Interne de la durée de 2 ans, une formation de 3 ans d'Hématologie générale et une sous-spécialité optionnelle de la durée d'un an (greffe, hématologie oncologique, hémostase, laboratoire, transfusion). Sur les 4 ans de formation spécifique en hématologie, 3 ans au moins doivent être accomplis dans une division d'hématologie disposant d'une activité clinique et d'une activité diagnostique de laboratoire, dont 2 ans au minimum dans des établissements de formation postgraduée de catégorie A.

L'Hématologue ainsi formé est un médecin spécialisé dans le diagnostic, le traitement, la prévention et l'investigation des maladies des systèmes hématopoïétique, lymphatique ainsi que de l'hémostase, avec des connaissances en médecine transfusionnelle. Il a des compétences dans le domaine de la clinique et de la médecine de laboratoire. L'aptitude à un travail interdisciplinaire avec d'autres spécialités médicales (telles que par exemple l'oncologie médicale, la médecine interne, la radiologie) est indispensable.

Les exigences pour l'obtention du titre de spécialiste FMH en Hématologie, ainsi que les objectifs de formation, sont formulés dans le document « Spécialiste en hématologie - Programme de formation postgraduée du 1er janvier 2001 » (dernière révision: 6 septembre 2007) accrédité par le Département fédéral de l'intérieur, annexé au rapport d'auto-évaluation (Annexe SSH1).

4 Rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation de la Société Suisse d'Hématologie, rédigé en français, est daté du 2 juillet 2009. Totalisant 37 pages, il est structuré sur la base des 9 domaines suggérés par les recommandations de l'OAQ. Le rapport présente d'abord un clair résumé structuré en trois parties : éléments positifs, éléments nouveaux non encore évaluables, problèmes. Il apporte ensuite des réponses explicites et détaillées aux standards de qualité. Il conclut par un chapitre portant sur l'évolution de la formation depuis l'accréditation de 2004-2005. Description et analyse sont intégrées l'une avec l'autre. Il énumère à la fin la liste des documents annexés, parmi lesquelles:

- Statuts de la FMH
- Réglementation pour la formation postgraduée (RFP)

- Principaux résultats de l'enquête de 2007
- Évaluation par les médecins-assistants BMS 2007-15-345 ss
- Rapport annuel 2007 de l'ISFM
- Exemple de logbook
- Programme de formation postgraduée en Hématologie du 1.1.2001, révision 6.9.2007
- Liste des Centres de formation en Hématologie 2009
- Checklist Concepts de formation des EFP, Mars-Avril 2009
- European Hematology Curriculum 2007
- Examen de spécialiste en Hématologie – Recommandations pour l'organisation et le déroulement, Mai 2008
- Blueprint examen de spécialiste en Hématologie 2001
- Circulaire concernant l'introduction du logbook du Curriculum d'Hématologie et de la désignation de tuteur pour tous les médecins débutant leur formation spécifique en Hématologie en 2009
- Exemple cours de formation centralisée (*general skills*)
- Hematology on line (screen shot)

Les annexes sont très complètes et documentent bien le rapport.

5 Evaluation par les experts

Le rapport d'auto-évaluation a été transmis aux experts sélectionnés le 11 mars 2010, leur donnant un délai d'environ 4 semaines pour la remise de leur rapport d'expertise. Concrètement, le rapport – fruit de cette évaluation sur dossier – est parvenu à l'OAQ le 18 mai 2010 en format électronique. Suite à la prise de position de la SSH prévue par la procédure (décrite au chapitre 2 du présent rapport) le rapport révisé des experts est parvenu en version imprimée et signée en date 1 juillet 2010.

L'évaluation de la filière de formation postgraduée en Hématologie a été effectuée par deux experts mandatés par l'OAQ sur la base des documents mentionnés ci-dessus. Il s'agit des deux experts suivants :

M. Christian Binet

Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, Chef de Service d'Hématologie à l'Hôpital Bretonneau du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tours, France. Membre de la Commission pédagogique de la SFH (Société Française d'Hématologie). Président du Département de Formation Médicale Continue (FMC) et d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) de la Faculté de Médecine de Tours. Membre de la Commission d'Évaluation des Pratiques Professionnelles du CHU de Tours.

M. Lorenzo Alberio

Professeur associé, Chef de Service (« Leitender Arzt ») auprès de la Universitätsklinik für Hämatologie und Hämatologisches Zentrallabor de l'Hôpital Universitaire de Bern (Inselspital).

Le rapport des experts comprend 14 pages. Le rapport répond parfaitement aux attentes de l'OAQ telles qu'elles sont décrites dans le document "Guide d'évaluation externe (phase 2), Recommandations à l'intention des experts". Il inclut une description très complète de la formation postgraduée évaluée ainsi qu'une appréciation globale du rapport d'auto-évaluation. L'essentiel du document est consacré à l'analyse détaillée de la conformité de la filière de formation postgraduée aux standards de qualité. Le rapport est introduit par une préface résumant les points forts et les points à revoir ou à préciser, incluant des recommandations quant aux améliorations possibles et une recommandation d'accréditation positive.

5.1 Evaluation et recommandations

Les paragraphes suivants sont un résumé de l'évaluation de la formation postgraduée formulée dans le rapport des experts. Ils soulignent les points d'importance et mettent en évidence les forces et les faiblesses de la formation².

Les experts estiment que la formation de base proposée permet l'acquisition de connaissances et de compétences utiles à la pratique indépendante de l'Hématologie quelque soit le domaine d'exercice futur : clinique, greffes, laboratoire, hémostase ou transfusion. La formation modulaire additionnelle proposée complète l'offre de formation pour une spécialisation à l'intérieur de la discipline. Le curriculum en Hématologie permet aussi d'étendre la formation postgraduée en obtenant un deuxième titre (par exemple : double titre Hématologie-Médecine Interne ou Hématologie-Oncologie), ce qui facilite le positionnement dans le domaine de la médecine ambulatoire privée.

Selon les experts, les objectifs de formation formulés dans le programme de formation sont clairement définis, réalisables et mesurables. Grâce à cela, le rapprochement avec les normes européennes de l'European Hematology Association (EHA) a pu s'effectuer de façon simple, en particulier avec la mise en place du logbook de l'EHA.

Un aspect positif relevé par les experts concerne les aspects d'éthique et coût de la santé, abordés dans le programme de formation.

En outre, le nombre peu élevé de médecins en formation permet une supervision efficace qui se structure de plus avec la mise en place des tuteurs.

² Pour plus de détails concernant l'évaluation des experts de la formation postgraduée, se référer au rapport des experts rédigé par les professeurs Binet et Alberio.

Enfin, les experts relèvent que l'examen de spécialité est bien structuré et conforme aux méthodes utilisées dans la formation, respectant l'égalité des candidats.

En général, ils constatent qu'une culture de la qualité est présente, également en ce qui concerne la rigueur avec laquelle la validation des établissements a été effectuée ainsi que l'évaluation régulière des modifications.

Les experts ont également relevé des imperfections et, dans certains cas, formulé des recommandations d'amélioration de la qualité. Les points à améliorer portent essentiellement sur les points suivants :

- Le mode de sélection des candidats à l'entrée dans la discipline : le rapport d'auto-évaluation ne précise pas le nombre actuel de médecins formés, le nombre de ceux qui souhaitent s'inscrire et qui n'ont pas pu le faire.
- L'adéquation entre le nombre de médecins à former pour satisfaire aux besoins de la population et le nombre de candidats en formation : cette proportion n'est pas précisée. Dans ce cas les experts suggèrent néanmoins de prévoir un « formulaire d'inscription » pour les médecins qui désirent se spécialiser en Hématologie : ceci permettrait à la SGH-SSH de connaître le nombre de candidats en formation et de pouvoir réagir rapidement en cas de potentiels surplus ou au contraire carences de futurs médecins hématologues.
- L'évaluation du rôle du tuteur : les relations entre le tuteur et les autres acteurs de la formation (en particulier le directeur de l'établissement de formation postgraduée et la « commission pédagogique de la SGH-SSH ») seront à préciser.
- La mise en place de programmes d'évaluation des pratiques professionnelles incluant à la fois les médecins hématologistes seniors et les médecins en formation : elle ne semble pas être standardisée.
- L'harmonisation des contenus de la formation postgraduée et les interactions entre les différents établissements de formation : les experts estiment que cela pourrait être amélioré par l'introduction de workshops thématiques organisés par les cinq cliniques universitaires sous la coordination de la « commission pédagogique de la SGH-SSH ».
- L'introduction des nouvelles technologies : certains aspects habituels ou choix à effectuer ne sont évoqués que de façon imprécise. Les experts reconnaissent néanmoins que cet aspect est en train d'être mis en place et ne peut donc pas être évalué dans l'immédiat.

En conclusion, les experts considèrent que la filière de formation en Hématologie, tout en étant encore perfectible, remplit les conditions d'accréditation.

5.2 Prise de position de la Société Suisse d'Hématologie

La SSH a pris connaissance du rapport des experts. Sa prise de position (datée du 8 juin 2010) formule des réponses et compléments d'information aux commentaires explicités par les experts dans 7 domaines d'évaluation. Les experts, dans leur version du rapport

successive, ont introduit de façon tout à fait transparente l'ensemble des commentaires formulés par la SSH sous le domaine d'évaluation pertinent.

En particulier, par rapport à la fonction du tuteur et ses relations avec les autres acteurs de la formation, la SSH précise la différence entre le tuteur et le mentor: le terme tuteur est utilisé pour désigner le formateur en charge du médecin en formation dans son EFP; le mentor, dont l'introduction par l'ISFM est récente, est un médecin spécialiste choisi par le médecin en formation comme conseiller pour toute la durée de sa formation spécialisée. Ces fonctions ont été introduites, comme le logbook, sous la forme d'une phase pilote, par voie d'une circulaire aux EFP. Elles ne figurent pour l'instant pas dans le Programme FP. Ces modifications seront intégrées dans la révision prochaine de celui-ci. Les détails seront réglés dans le cadre des Concepts de formation.

En outre, en réponse au commentaire des experts, selon lequel les méthodes et critères de sélection ainsi que le choix du nombre de personnes à former devraient être précisés, la SSH précise que l'accès à la spécialité est libre et qu'il est principalement régulé par le nombre des places formation disponibles dans l'EFP; ce nombre est défini par les responsables de la gestion hospitalière. La sélection des candidats se fait dans le cadre d'un entretien personnalisé d'engagement par les responsables des EFP. Il faut distinguer les candidats à une formation spécialisée complète des candidats souhaitant élargir leur formation p.ex. en médecine interne (postes de rotation). L'exigence de base fixée dans le programme FP est que le candidat à la formation de spécialiste ait accompli au minimum ses 2 années de formation de base en Médecine interne. Selon la SSH, d'autres mesures administratives de sélection ne s'avèrent pas nécessaires.

Enfin, en ce qui concerne le feedback des formateurs et des personnes en formation, les experts avaient suggéré que chaque établissement de formation postgraduée essaye d'obtenir un feedback le plus spécifique possible de la part des médecins en formation, pour permettre la vérification des critiques éventuelles et la nécessité ou possibilité d'amélioration. La SSH réplique indiquant que ce type d'évaluation spécifique devrait faire partie intégrante de l'ordre du jour des entretiens d'évaluation des médecins en formation, dont l'intérêt devrait être "bilatéral". Toutefois, il manque dans ce cas, par rapport à l'enquête annuelle (ISFM / FMH), la protection de l'anonymat, ce qui ne paraît néanmoins pas indispensable pour une bonne gestion de la formation. Selon la SSH cela pourrait être un des points fixés clairement dans le cadre des Concepts de FP.

Pour avoir un cadre complet des commentaires explicités par la SSH il faut se référer à la version du 1 juillet 2010 du rapport des experts ou à la prise de position même.

5.3 Prise de position de la MEBEKO

La MEBEKO a pris connaissance du rapport des experts et de la prise de position de la SSH (envoi de l'OAQ du 7 septembre 2010). Avec sa lettre du 21 octobre 2010 elle affirme ne pas avoir relevé des irrégularités procédurales et invite l'OAQ à poursuivre.

6 Evaluation finale de l'OAQ

6.1 Prémisses

L'OAQ fonde l'évaluation finale de cette procédure d'accréditation en premier lieu sur des données relatives à la qualité du processus d'application de la formation postgraduée et n'intervient pas dans les questions relatives au contenu du programme de formation, qui sont du ressort de la Société Suisse d'Hématologie. Ainsi, d'éventuelles recommandations des experts relevant des questions de contenu ne sont pas prises en compte dans l'évaluation finale.

6.2 Evaluation et propositions d'amélioration

L'OAQ, après consultation des différents rapports et prises de position, rejoint l'avis des experts quant aux points forts et aux points améliorables de la formation en question. Les recommandations qu'ils formulent ont comme intention de promouvoir l'amélioration de la qualité des prestations et n'atténuent en aucune manière la base bien établie et le haut niveau de qualité sur lesquels la SSH opère.

6.3 Recommandation d'accréditation

En se fondant sur le rapport des experts établi par le Prof. Binet conjointement au Prof. Alberio, ainsi que sur le rapport d'auto-évaluation et de la description de la filière par la Société Suisse d'Hématologie, en considérant les prises de positions de la Société Suisse d'Hématologie et de la MEBEKO, l'OAQ recommande l'accréditation de la filière de formation en Hématologie pour 7 ans, sans condition, certifiant ainsi que la formation postgraduée satisfait aux critères d'accréditation conformément à l'art. 25 de la LPMéd.

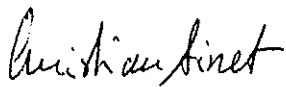
Table des abréviations

DFI	Département fédéral de l'Intérieur
FMH	Fédération des médecins suisses
LPMéd	Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires
MEBEKO	Commission fédérale des professions médicales
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PFP	Programme de formation postgraduée
SSH	Société Suisse d'Hématologie

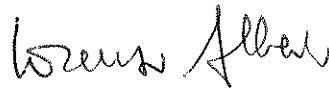
Rapport

FORMATION POSTGRADUÉE EN HÉMATOLOGIE

RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE du rapport d'Auto-évaluation (Avec considération des « Commentaires et compléments d'information aux experts » donnés par l'SGH-SSH)



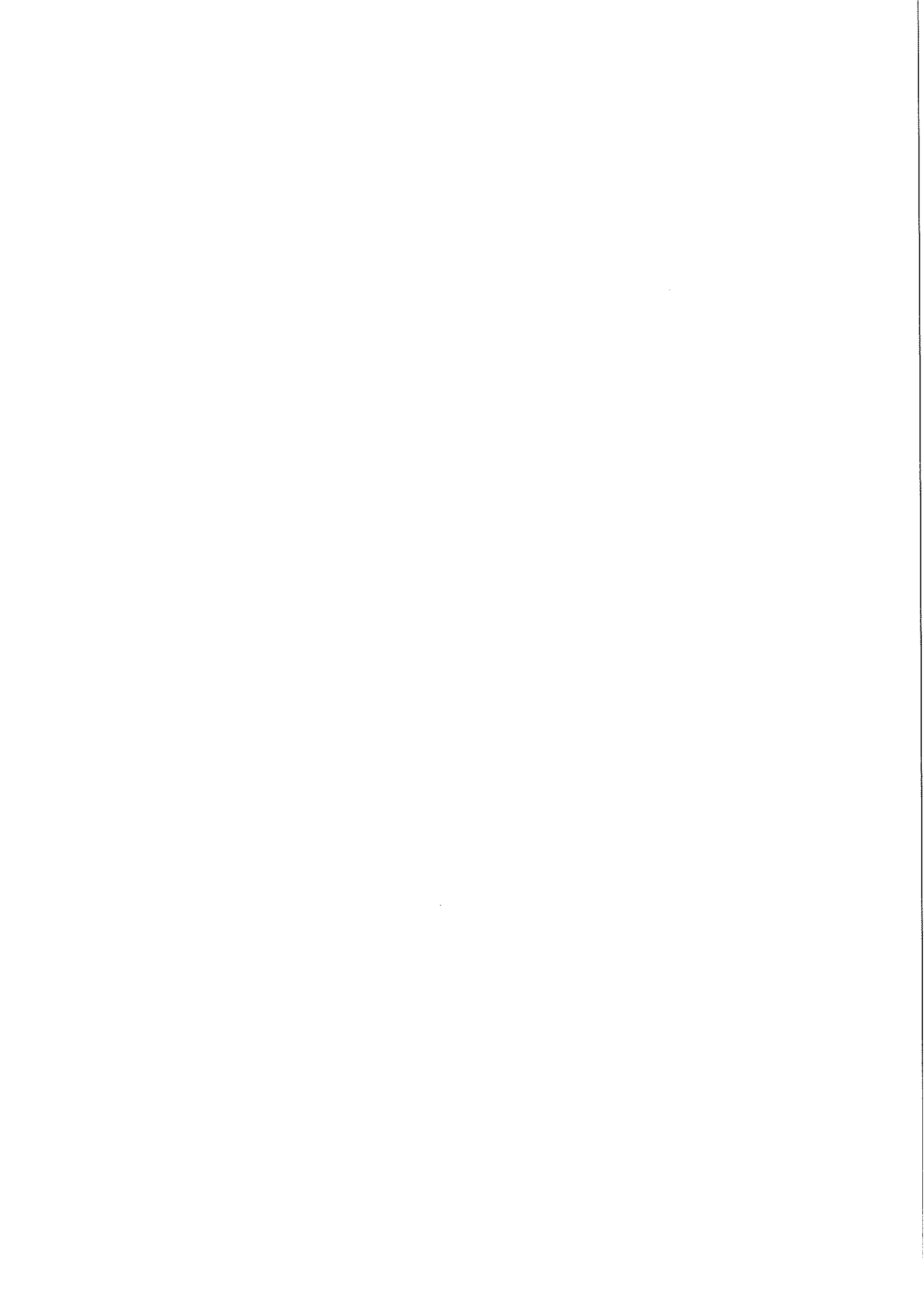
Pr Christian BINET



Pr Lorenzo ALBERIO

1 Juillet 2010

(date de la première version : 19 Mai 2010)



Préface

L'évaluation du rapport d'auto-évaluation a été effectuée en avril 2010, à partir d'un document papier (daté du 2 juillet 2009) et d'annexes fournies sous forme papier et sur CD-Rom.

POINTS FORTS

L'hématologie est une discipline bio-clinique. La formation de base proposée ici permet l'acquisition de connaissances et de compétences utiles à la pratique indépendante de l'Hématologie quelque soit le domaine d'exercice futur : clinique, greffes, laboratoire, hémostase ou transfusion. La formation modulaire additionnelle proposée complète l'offre de formation pour une spécialisation à l'intérieur de la discipline. Le curriculum en Hématologie permet aussi d'étendre la formation postgraduée en obtenant un deuxième titre (par exemple : double titre Hématologie-Médecine Interne ou Hématologie-Oncologie), ce qui facilite le positionnement dans le domaine de la médecine ambulatoire privée.

Les objectifs de formation formulés dans le programme de formation de 2001 (dont la dernière révision a été faite en septembre 2007) sont clairement définis. Réalisables et mesurables ils se sont avérés fonctionnels au fil des années. Grâce à cela, le rapprochement avec les normes européennes de l'European Hematology Association (EHA) a pu s'effectuer de façon simple, en particulier avec la mise en place du logbook de l'EHA.

Compte tenu des spécificités helvétiques concernant la disparité potentielle des établissements de formation une rigueur particulière a été faite dans les critères de validation des établissements, leur classement et l'évaluation régulière des modifications.

La formation est de type pratique. Elle offre des possibilités de formation théorique (structurée ou en auto-formation) et favorise la médecine fondée sur les preuves (EBM).

Les aspects d'éthique et coût de la santé sont abordés dans le programme de formation. La formation médicale continue est prévue dans la continuité de cette formation de spécialistes.

Le nombre peu élevé de médecins en formation permet une supervision efficace qui se structure de plus avec la mise en place des tuteurs.

L'examen de spécialité est bien structuré. Il est conforme aux méthodes utilisées dans la formation et respecte l'égalité des candidats.

POINTS A REVOIR OU A PRECISER

Le mode de sélection des candidats à l'entrée dans la discipline n'est pas clair. Le document ne précise pas le nombre actuel de médecins formés, le nombre de ceux qui souhaitaient s'inscrire et qui n'ont pas pu le faire.

L'adéquation entre le nombre de médecins à former pour satisfaire aux besoins de la population et le nombre de candidats en formation n'est pas précisée. En respectant le choix Helvétique pour un libre accès à la formation en Hématologie, les deux experts suggèrent néanmoins de prévoir un « formulaire d'inscription » pour les médecins qui désirent se spécialiser en Hématologie : ceci permettrait à la SGH-SSH de connaître le nombre de candidats en formation et de pouvoir réagir rapidement en cas de potentiels surplus ou au contraire carences de futurs médecins hématologues.

La désignation récente d'un mentor (tuteur) pour chaque médecin en formation est un progrès pour le suivi mais demande à être évalué. Les relations entre le tuteur et les autres acteurs de la formation (en particulier le directeur de l'établissement de formation postgraduée et la « commission pédagogique de la SGH-SSH ») seront à préciser.

La mise en place de programmes d'évaluation des pratiques professionnelles incluant à la fois les médecins hématologistes seniors et les médecins en formation ne semble pas être standardisée.

L'harmonisation des contenus de la formation postgraduée et les interactions entre les différents établissements de formation pourraient être augmentées avec des workshops thématiques organisés par les cinq cliniques universitaires sous la coordination de la « commission pédagogique de la SGH-SSH ».

L'introduction des nouvelles technologies est en cours de mise en place et ne peut donc pas être évaluée dans l'immédiat. Certains aspects habituels ou choix à effectuer ne sont évoqués que de façon imprécise : critères de choix entre gestion privée ou publique, possibilités de modifications des sites internet par les acteurs hématologistes (qui, comment, quand ?), contenus discutés collectivement (commission pédagogique) ou laissée à l'appréciation de ceux qui ont la compétence maximale reconnue, possibilité d'évaluation en ligne ... Il faudra également éviter de proposer des contenus présents dans d'autres plateformes électroniques (par exemple : UpToDate, site ASH, site EHA, etc.)

RECOMMANDATION D'ACCREDITATION

OUI

Groupe d'expert

• Pr Christian BINET

PU-PH-CS (Professeur des Universités, Praticien Hospitalier, Chef de Service)
Service d' Hématologie
Hôpital Bretonneau - CHU TOURS
37044 TOURS CEDEX
Téléphone : 02-47-47-47- 21.
Fax : 02-47-47-69-34
e-mail : binet@med.univ-tours.fr

Parcours professionnel :

Interne des hôpitaux (Médecine) : 1974-1978
Assistant-Assistant (Hématologie clinique et biologique) : 1979-1982
Maître Conférence-Praticien hospitalier : 1982-1989
Postdoctorat : université de Stanford (USA) : 1989-1990
Professeur d'Hématologie et Chef de service (Hématologie) depuis 1990.

Membre de la Commission pédagogique de la SFH (Société Française d'Hématologie).
Responsable du site internet « campus numérique en Hématologie » de la SFH.

Président du Département de Formation Médicale Continue (FMC) et d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) de la Faculté de Médecine de Tours.
Membre de la Commission d'Évaluation des Pratiques Professionnelles du CHU de Tours.

Vice-Président de FMC-EPP–Université auprès de la Conférence Française des Doyens de Facultés de Médecine.
Médecin Expert Extérieur (MEE) de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Secrétaire Général de la CIDMEF (Conférence Internationale des Doyens et Facultés de Médecine d'Expression Française).

• Pr Lorenzo ALBERIO

Professeur associé, Chef de Service (« Leitender Arzt »)
Universitätsklinik für Hämatologie und Hämatologisches Zentrallabor
Inselspital, Universitätsspital
CH – 3010 BERN

Tel : 031.632 3513
FAX : 031.632 3406
e-mail : lorenzo.alberio@insel.ch

Présentation de la filière Hématologie

La formation postgraduée en Hématologie dure 6 ans : elle combine une formation préalable de Médecine Interne (2 ans), une formation de 3 ans d'Hématologie générale et une sous-spécialité de 1 an (optionnelle) : greffe, hématologie cancérologique, hémostase, laboratoire, transfusion ...

Sur les 4 années de formation spécifique, 2 doivent être réalisées dans un établissement de Catégorie A.

Commentaires :

Compte tenu des obligations réglementaires de la Confédération Suisse, de la spécificité helvétique des établissements qui participent à la formation, du caractère bio-clinique de l'Hématologie et des sous-spécialités de plus en plus pointues que cette discipline possède, ce cursus est harmonieux et équilibré.

Présentation du rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation de la Société Suisse d'Hématologie qui a été soumis à notre analyse est daté du 2 juillet 2009.

Il comporte 37 pages et 2 parties d'annexes :

- Annexes ISFM : il s'agit d'une dizaine de documents rédigés en allemand, non consultés l'auteur de ce rapport ne maîtrisant pas cette langue.
- Annexes SSH :
 - 1 Programme de formation postgraduée pour spécialiste en hématologie (1-1-2001, révision 6-9-2007), 9 pages.
 - 2 Liste des Centres de formation en Hématologie (2009), 3 pages.
 - 3 Le concept de formation postgraduée FMH Hématologie, mars 2009, 4 pages.
 - 4 Le « European Hematology Curriculum », 2007, 48 pages.
 - 5 PME et CME in Hematology Slide show 2009, 25 pages.
 - 6 Examen de spécialiste en Hématologie : recommandations pour la préparation et le déroulement de l'examen, mai 2008, 10 pages.
 - 7 Examen de spécialiste en Hématologie : « blueprint », 2001, 1 page.
 - 8 La documentation de « The Health Sciences e-Training Foundation 2008, 22 pages.
 - 9 La circulaire concernant l'introduction du log book du Curriculum d'Hématologie et de la désignation de tuteurs pour tous les médecins débutant leur formation spécifique en Hématologie en 2009, 2 pages.
 - 10 Le résumé H-Net, 1 page.
 - 11 Un exemple de cours de formation centralisée, 2 pages.
 - 12 Une copie d'écran d'une page de « Hematology on line »
 - 13 Le programme de formation continue en Hématologie, 2009, 5 pages.

Commentaires :

Le rapport d'auto-évaluation est bien écrit, décrit parfaitement le cursus de la spécialisation, les étapes de programmation, implantation et évaluation des apprentissages. Il répond de façon précise aux questions posées par les standards de qualité et les exigences légales.

Pour un évaluateur extérieur (non Suisse) on peut regretter d'une part la présence d'annexes en allemand, d'autre part les nombreux acronymes dont la signification n'est pas toujours donnée à la première apparition dans le texte ont posé des difficultés aux deux évaluateurs. De plus la répétition fréquente de certains aurait rendu utile un glossaire au début ou à la fin du document : AMDHS, ASMAC, CEFP, CFPC SSH, CO EFP, CO TFP, CT, DFI, DOPS, EBM, EHA, EFP, FAMH, FMH, FP, IML, ISFM, LPMéd, MEBEKO, CEX, OFSP, PFP, RFP, SDM.

Analyse des standards de qualité

DOMAINE 1 : MISSION ET OBJECTIFS

1 - MISSION ET OBJECTIFS

Le programme de formation postgraduée (PFP) en Hématologie tel qu'il est présenté dans le rapport d'auto-évaluation et les annexes SSH1 et SSH2 décrit à la fois de façon précise et concise deux aspects :

- Les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité. Les modalités de contrôle sont clairement présentées.
- Les différents établissements de formation : critères de classification des établissements de formation postgraduée et catégories et liste des établissements actualisée en 2009.

L'annexe SSH3 décrit le « concept de formation postgraduée FMH en Hématologie » à adapter à chaque établissement selon sa nature. C'est un plan de formation contractuel préparé à l'engagement de chaque candidat au titre FMH, permettant le contrôle de la formation post graduée effective, et remis à chaque médecin en formation.

Afin de mesurer la progression des apprentissage par chaque médecin en formation, un « log book » est donné en début de cursus à chaque médecin en formation. Suite à un partenariat avec l' European Hematology Association (EHA) c'est, depuis 2009, le livret de l'EHA qui est utilisé.

Afin d'harmoniser la formation sur l'ensemble du territoire et de permettre une mutualisation des compétences pédagogiques, un projet de formation électronique en ligne a été initié sur le site internet « Hematology Online ».

La formation continue est inscrite dans la continuité de la formation de spécialiste par le Société Suisse d'Hématologie. Un document de 5 pages (Annexe SSH 13) en fixe de façon claire les bases légales et réglementaires, les personnes concernées, les moyens et le contrôle. Un programme a été actualisé en 2009.

Commentaires :

- *Bonne cohérence de l'ensemble du processus pédagogique décrit.*

2 - PROFESSIONNALISME

L'argumentaire de l'auto-évaluation répond aux standards et aborde les aspects d'éthique, de communication et d'économie de santé.

Commentaires :

Les aspects de « présentation de cas », « revue de la bibliographie », « supervision critique » et « colloques multidisciplinaires » peuvent-ils être l'objet d'un minimum quantitatif nécessaire (par mois par exemple) ?

Complément d'information SGH-SSH:

Cet aspect est réglé dans la cadre des Concepts de formation dans la mesure où l'offre varie suivant les établissements de formation postgraduée (EFP).

3 - COMPETENCES ACQUISES A LA FIN DE LA FORMATION

Les compétences à atteindre sont détaillées et pour la plupart facilement vérifiables par le processus décrit. Elles sont communiquées aux personnes concernées.

Le programme minimum de la formation continue est précisé.

Les standards sont respectés dans ce chapitre.

Commentaires :

- *Certains objectifs de la formation pourraient être mieux précisés : par exemple la notion d' « expérience » retrouvée dans la formulation de plusieurs items.*
- *Des procédures d'évaluation du log book et du site internet dans l'amélioration de la formation sont-elles prévues ?*

Complément d'information SGH-SSH:

L'utilisation du logbook européen dans le programme de FP Hématologie en Suisse va répondre aux deux aspects. [...]

DOMAINE 2 : FILIERE DE FORMATION

1 – STRUCTURE DE LA FORMATION

La formation décrite est documentée, active, progressive dans les prises de responsabilités et centrée sur la pratique.

Commentaires :

La notion de « tuteur ou mentor » est plusieurs fois mentionnée dans le document d'auto-évaluation mais demanderait peut-être à être précisée, en particulier les relations entre le tuteur et les autres acteurs de la formation.

Complément d'information SGH-SSH:

Le terme **tuteur** est utilisé pour désigner le formateur en charge du médecin en formation dans son EFP. Le **mentor**, dont l'introduction par l'ISFM est récente, est un médecin spécialiste choisi par le médecin en formation comme **conseiller** pour toute la durée de sa formation spécialisée. [...] Leur rôles seront réglés dans le cadre de la prochaine révision du Programme FP.

2 – METHODES SCIENTIFIQUES

On peut souligner la place reconnue de la formation à la recherche (bibliographie et participation obligatoire à un travail scientifique durant la formation) et le fait que l'« Evidence Based Medicine » est encouragée.

3 – CONTENU DE LA FORMATION

L'Hématologie est une discipline particulièrement bio-clinique. Le mode de formation adopté répond aux nécessaires interactions entre les aspects fondamentaux et cliniques, entre les formations théorique et clinique qui sont intégrées.

4 – STRUCTURE, COMPOSITION ET DUREE DE A FORMATION

Le document est très clair sur la durée de la formation et les différentes formations spécifiques en fonction du développement professionnel des médecins en formation.

5 – GESTION DE LA FORMATION

Répond aux standards

Commentaires :

Le nombre de médecins formés et les méthodes éventuelles de régulation ne sont pas précisées.

Complément d'information SGH-SSH:

Le nombre de médecins spécialistes formés est de l'ordre de 4-6 par année et correspond au chiffre avancé par l'EHA/HNet qui est de l'ordre de 1 nouveau spécialiste / 1.10^6 habitants. [...]

6 – FORMATION CONTINUE ET PRESTATION DE SERVICE

Répond aux standards

DOMAINE 3 : EVALUATION DES PERSONNES EN FORMATION

1 – METHODE D'EVALUATION ET FEEDBACK

Répond aux standards

⇒ Pendant la formation :

Le logbook et la supervision régulière sont la base de l'évaluation continue.

Un entretien d'évaluation régulier est mis en place et a pour conséquence la fixation d'objectifs pour la période suivante et la constitution progressive d'un plan de carrière.

Commentaires :

Cet entretien, qui est très utile compte tenu de l'aspect pratique de la formation, peut-il être plus précis en terme formateur (tuteur et/ou directeur de l'établissement de formation postgraduée), de protocole, de communication (carnet, compte-rendu écrit ...) ?

Complément d'information SGH-SSH:

L'utilisation des nouvelles **attestations de formation de l'ISFM / FMH**, incorporant entre autres les données du logbook, permettront une meilleure structuration des entretiens d'évaluation et la fixation simple d'objectifs de développement futur.

L'utilisation des évaluations de type Mini-CEX ou DOPS est évoquée. Mais est-elle en cours dans le cursus d'Hématologie ?

Complément d'information SGH-SSH:

En raison du petit nombre de postes des EFP Hématologie, les rapports étroits entre formateur et médecin en formation, permettent une évaluation continue de ce dernier; celle-ci nous paraît plus informative que les tests ponctuels formels. Toutefois, dans la mesure où ces tests seront, après la phase pilote, imposés par l'ISFM, ils devront également être introduits pour l'Hématologie à titre "comptable" (Révision programme FP).

⇒ A la fin de la formation : l'examen de spécialiste.

Il est décrit en détail dans le rapport d'auto-évaluation et respecte les critères des standards :

Programme défini et diffusé

Regroupement à l'échelon du territoire dans l'un des 5 services universitaires par rotation

Méthodes précisées : deux épreuves distinctes (écrit de type pratique avec préparation et rédaction de deux *consiliums* qui sont les mêmes pour tous les candidats et épreuve orale)

Modes de correction faisant l'objet d'une procédure précise (voir annexe SSH 6).

Commentaires :

Des critères d'admission à l'examen de spécialiste non seulement temporales (Annexe SSH 1 ; 4.5.1 « au plus tôt durant la dernière année de la formation », mais aussi qualitatifs devraient être définis (par exemple : « non obstat » des directeurs d'établissement de la formation postgraduée, nombre de publications scientifiques ...).

Complément d'information SGH-SSH:

Les critères d'admission à l'examen de spécialiste sont ceux qui sont clairement fixés dans l'OFP de l'ISFM. [...] Avec l'introduction du logbook de formation, l'examen de celui-ci au moment de l'inscription à l'examen permettra de préciser le niveau des connaissances des candidats. [...]

2 – RELATION ENTRE EVALUATION ET FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes aux méthodes d'apprentissage employées.

Commentaires :

La relation entre « mentor » et responsable de l'EFP dans lequel le stagiaire est affecté sont imprécises.

Complément d'information SGH-SSH:

Cf. commentaire sous Domaine 2 : Filière de formation / 1. Structure de la formation

DOMAINE 4 : PERSONNES EN FORMATION

1 – CONDITIONS D'ADMISSION ET PROCESSUS DE SELECTION

Il n'existe pas de système de concours ouvrant à la formation postgraduée. Aucun élément du dossier ne permet de penser qu'il puisse y avoir une inégalité de chance entre les hommes et les femmes ou en raison de la provenance linguistique.

Commentaires :

Les méthodes et critères de sélection ainsi que le choix du nombre de personnes à former devraient être précisés.

Complément d'information SGH-SSH:

L'accès à la spécialité est libre; il est principalement régulé par le nombre des places formation disponibles dans l'EFP; ce nombre est défini par les responsables de la gestion hospitalière. [...] L'exigence de base fixée dans le programme FP est que le candidat à la formation de spécialiste ait accompli au minimum ses **2 années de formation de base en Médecine interne**. [...]

2 – NOMBRE DE PERSONNES EN FORMATION

Le nombre de candidats n'est pas donné ainsi que le nombre de place disponibles et leur évolution au cours des années.

3 – SOUTIEN ET ORIENTATION AUX PERSONNES EN FORMATION

La mise en place récente d'un « mentor » à chaque médecin en formation répond en partie au soutien et orientation aux personnes en formation, en particulier avec la mise en place d'entretiens d'évaluation réguliers.

4 – CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail sont données dans le document, en particulier pour les aspects de rémunération, de prestation de service et de possibilités de formation à temps partiel.

5 – REPRESENTATION DES PERSONNES EN FORMATION

Cette représentation est précisée dans le document d'auto-évaluation.

Commentaires :

La « commission pédagogique » de la SGH-SSH devrait avoir accès aux résultats détaillés des évaluations annuelles menées par la Fédération des Médecins Suisses, ou bien elle devrait réaliser des enquêtes anonymes par les médecins en formation sur l'ensemble des aspects de la formation en Hématologie (programme, stages, colloques, site internet ...).

Complément d'information SGH-SSH:

La Commission pour la FP a accès à toutes les données des évaluations annuelles de l'ISFM auprès des médecins en formation. [...] Concernant la formation **spécifique** et ses offres, la possibilité d'inclure ce point dans l'enquête annuelle des médecins en formation devrait être évaluée.

DOMAINE 5 : RESSOURCES HUMAINES

1 – POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Les médecins formateurs sont porteurs du titre de spécialiste en Hématologie.

2 – FORMATEURS

Les standards sont remplis.

Commentaires :

Existe-t-il une recommandation ou une exigence en terme de diplôme de Pédagogie médicale pour tout ou partie des formateurs ?

Complément d'information SGH-SSH:

En ce qui concerne les EFP de catégorie A (Centres universitaires), les formateurs sont rattachés à la Faculté de médecine correspondante qui gère ce problème. Il n'y a pas d'exigence particulière dans les EFP des autres catégories.

DOMAINE 6 : ETABLISSEMENTS ET RESSOURCES DE FORMATION

1 - INSTALLATIONS CLINIQUES

Le document précise bien le mode et le type de reconnaissance des établissements de formation ainsi que les processus de réévaluation régulière.

2 - INFRASTRUCTURE

Répond aux standards

3 – TRAVAIL CLINIQUE EN EQUIPE

Répond aux standards

4 – TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

L'« Evidence Based Medicine » est encouragée dans le processus de formation.

L'accès internet fait partie des critères à vérifier lors des visites d'évaluation des établissements de formation.

Le site internet « Hematology Online » est intégré depuis peu dans le processus de formation.

5 – RECHERCHE

Répond aux standards

6 – EXPERTISE EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT

Répond aux standards

7 – COOPERATION DANS LA FORMATION

Répond aux standards

Le document d'auto-évaluation répond bien aux différents aspects :

- Formation à l'étranger et critères d'acceptation
- Mobilité entre les différents établissements de formation
- Réussite à l'examen suisse de spécialité indispensable à l'obtention du titre
- Possibilité de plan de carrière avec un stage plus long à l'étranger
- Barrière de la langue dans la mobilité et possibilités de lever une partie de cet obstacle par le e-learning (version bilingue).

Le souhait de création d'un réseau de FP est souligné.

DOMAINE 7 : EVALUATION DU PROCESSUS DE FORMATION

1 – MECANISMES D'EVALUATION DE LA FORMATION

La démarche explicitée dans le rapport permet de considérer que la structure répond aux standards.

Les possibilités de révision régulière des « concepts de formation » et l'analyse des résultats par la commission des examens de la SSH permettent une évaluation interne à la spécialité.

Dans un avenir proche le projet H-Net de l'EHA (European Hematology Association) dont la SSH est partenaire permettra une évaluation comparative au niveau européen.

Une démarche qualité du processus de formation est donc présente.

Commentaires :

La transmission de données critiques concernant les résultats de la commission des examens de la SSH seraient utiles : pourcentage de reçus, évolution du niveau de formation au fil des années, problèmes éventuels liés à la disparité des établissements, niveaux de spécialisation en Hématologie de plus en plus élevé pouvant amoindrir le niveau de base en hématologie générale ...

Complément d'information SGH-SSH:

Il devra être tenu compte de ces différents points dans le cadre de la révision du Programme FP Hématologie à venir.

2 – FEEDBACK DES FORMATEURS ET DES PERSONNES EN FORMATION

L'évaluateur français a eu accès aux documents cités (rédigés en allemand) : sa connaissance de la langue était beaucoup trop légère pour permettre une lecture efficace et objective.

Commentaires :

L'évaluateur Suisse connaît le système de feedback annuel et a pu lire les documents cités : il suggère que chaque établissement de formation postgraduée essaye d'obtenir un feedback le plus pratique et particulier possible de la part des médecins en formation dont il est

responsable. Ceci permettrait la vérification des critiques éventuelles et la nécessité / possibilité d'amélioration.

Complément d'information SGH-SSH:

Ce type d'évaluation spécifique devrait faire partie intégrante de l'ordre du jour des entretiens d'évaluation des médecins en formation, dont l'intérêt devrait être "bilatéral". Manque dans ce cas, par rapport à l'enquête annuelle (ISFM / FMH), la protection de l'anonymat qui ne nous paraît toutefois pas indispensable pour une bonne gestion de la formation. Cela pourrait être un des points fixés clairement dans le cadre des Concepts de FP.

3 – PARTICIPATION A DES GROUPES D'INTERET

Répond aux standards

4 – RECONNAISSANCE ET MONITORAGE DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

Répond aux standards

DOMAINE 8 : DIRECTION ET ADMINISTRATION

1 – DIRECTION ACADEMIQUE

Les responsabilités sont clairement définies.

2 – BUDGET ET RESSOURCES POUR LA FORMATION

Répond aux standards

DOMAINE 9 : ACTUALISATION PERMANENTE / ASSURANCE QUALITE

Les auteurs du rapport d'auto-évaluation présentent les améliorations effectuées par la FMH dans les programmes de formation et les recommandations de l'ISFM.

La SSH, depuis 2004, a modifié son programme avec les 2 améliorations principales suivantes :

- Introduction du logbook,
- Mise en place d'un tuteur/mentor pour chaque nouveau médecin en formation.

Elle met beaucoup d'espoir dans le programme de e-learning conduisant à la mise en réseau des connaissances ainsi que dans le H-Net.

Recommandation d'accréditation

OUI